

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis
municipal No 5/2019****Barrière Manloud**

Installation d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manloud

Demande de crédit de CHF 100'000 (hors TVA)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRULE, le mardi 09.04.2019 à dessein d'examiner le préavis cité en titre. Messieurs Jean-Pierre SUEUR, Syndic, et Michel AMAUDRUZ, Municipal des Espaces verts et déchets ont participé à la séance. Nous les remercions pour les renseignements donnés et les réponses fournies à nos questions.

Examen du préavis

Le préavis traite de l'obtention d'un crédit de construction en vue de l'aménagement d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manloud.

De par l'augmentation démographique des habitants de notre commune, plus particulièrement sensible ces dernières années, le nombre d'utilisateurs de la déchèterie de Manloud croît régulièrement. Les jours de grande affluence, les risques liés à la circulation à l'intérieur du site augmentent considérablement et les différends entre certains utilisateurs manœuvrant et d'autres déchargeant ne sont pas rares. De surcroît, il semblerait que, depuis la mise en ligne d'un site

internet recensant les déchèteries des alentours et leurs heures d'exploitation, les employés de notre site soient confrontés à des habitants de communes limitrophes tentant d'accéder à nos installations ceci en fonction d'horaires d'ouverture leur étant plus favorables.

Actuellement, le contrôle se fait visuellement ou sur présentation de la carte de légitimation. Lors d'un départ en cours d'année, il n'y a plus de contrôle possible sur la légitimité du visiteur à fréquenter la déchèterie. Il en va de même lorsque l'utilisateur dit avoir oublié sa carte à domicile.

A ce jour, aucune statistique récente n'est disponible à dessein d'appréhender la fréquentation de la déchèterie et les horaires de forte affluence. Toutefois, un comptage visuel, effectué il y a environ une année, a permis de fournir les chiffres suivants :

- En semaine, entre 80 et 120 véhicules, avec une pointe constatée à 180.
- Le samedi, entre 250 et 350 véhicules, avec une pointe remarquée à 480.

Une campagne de comptage avait eu lieu entre les 18 et 28 novembre 2013. L'interprétation du tableau transmis aux membres de la Commission des Finances nous donne les fréquentations journalières maximales suivantes :

- En semaine 95 véhicules.
- Le samedi (23.11.2013) environ 300 véhicules soit 125 le matin et 171 l'après-midi.

Le projet soumis consiste à l'installation, sur le chemin d'accès à la déchèterie, d'un feu de signalisation permettant de retenir les usagers « excédentaires » et, à l'entrée du site, de deux barrières automatiques. La première, fonctionnant avec un badge, valide l'entrée sur le site de Manlout et la seconde, équipée d'un détecteur, autorise la sortie des véhicules. Pour le détail du fonctionnement il y a lieu de se référer aux différents schémas joints audit préavis. Quant aux conditions régissant la distribution des badges, elles figurent aux points 4.1 et 4.2 dudit document.

Dans les grandes lignes, les avantages de cette installation devraient permettre de :

- Limiter le nombre de voitures se trouvant en même temps dans l'enceinte.
- Seuls les habitants et les entreprises de la commune recevront un badge. Celui-ci pourra être désactivé en cours d'année. Des badges supplémentaires pourront être obtenus contre caution.
- Soulagés des contraintes liées à la vérification de la légitimation des bénéficiaires et de leur sécurité, les employés pourraient ainsi consacrer plus de temps aux services offerts aux usagers, tant du point de vue de l'aide à décharger que pour fournir des informations sur les consignes de tri.
- D'obtenir des statistiques dans le domaine du nombre de passages par ménages, d'entrées journalières et de chiffrer la fréquentation horaire moyenne pour chaque jour.

Le coût d'un tel dispositif, semblable à ceux conçus pour gérer journalièrement entre 3 et 4'000 entrées de certains parkings ou centres commerciaux, s'élèverait à quelque **CHF. 100'000.-**, dont

CHF. 35'000.- seraient dévolus à l'achat d'environ 6'000 badges. Sa durée de vie est estimée entre 12 et 15 ans. Un contrôle annuel est préconisé. Son coût annoncé se monterait entre CHF. 1'000.- et CHF. 1'500.-.

Les membres de la Commission des Finances, dans leur majorité, ne sont pas convaincus par la pertinence et la plus-value soi-disant apportées par l'installation d'un tel dispositif, entre autres pour les raisons suivantes :

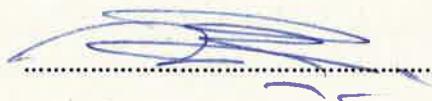
- A ce stade de la démarche manque de statistiques actualisées notamment en regard :
 - du nombre de véhicules fréquentant la déchèterie de Manlout.
 - du nombre d'utilisateurs ayant été identifiés comme ne séjournant pas sur le territoire communal.
 - du nombre d'usagers ayant oublié leur carte.
 - du nombre de différends ayant opposé les utilisateurs du site, voire les mises en danger lors de manœuvres. Ces informations permettraient de mettre en exergue les jours et les périodes réellement critiques. Les relevés pourraient être effectués la semaine par les employés communaux et le samedi par une personne engagée spécifiquement (Ex. étudiant).
- La délivrance de badges ne résoudrait pas le problème des cartes que l'on se passe puisque ceux-ci pourraient également être transmis d'un individu à l'autre.
- Qu'advierait-il de l'ayant-droit arrivé devant la barrière et ayant oublié son badge ? Ne devrait-on pas, comme dans le cas d'une absence de carte, lui donner accès au site ?
- Ce montant de CHF. 100'000.- ne figure ni dans le budget ni dans le plan d'investissement.
- Au vu des investissements importants à venir celui-ci tombe-t-il vraiment au bon moment ?
- Des solutions moins onéreuses ne semblent pas avoir été explorées. On pourrait imaginer, une fois les périodes critiques identifiées, engager quelqu'un (Ex. étudiant) lequel serait chargé de contrôler, gérer les accès et aurait également un œil attentif sur les problèmes sécuritaires. Cela permettrait aux employés communaux de se consacrer de façon optimale à leurs missions premières.
- Il est permis de douter que les installations d'une signalisation lumineuse sur le chemin d'accès et d'une barrière à l'entrée du site soient réellement populaires auprès des usagers.

Conclusion

La Commission des Finances, à la majorité de ses membres, propose au conseil communal de refuser ce préavis no 5/2019 et de le renvoyer à la Municipalité pour être réexaminé.

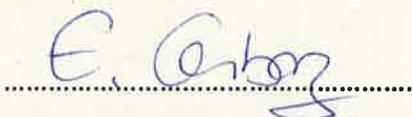
Le Mont-sur-Lausanne, le 28.04.2019

Le Président Arnaud Brulé

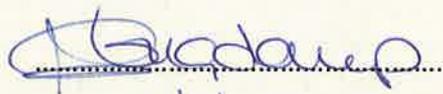


Membres :

Elisabeth Corbaz-Schwarz



Nadège Longchamp-Geiser



Olivier Maggioni



Philippe Vaucher



Remo STUDER

.....Excusé.....

Cédric Mottier



Claudine Testaz-Rouiller



Rapporteur : Christophe Vincent Corbaz

